

de Son gouvernement à faire connaître, par toutes les voies que l'honorabilité et la légalité comportent, ouvertement et au nom du Souverain, Sa très grande désapprobation de l'élection de Monsieur le Baron de Blochausen.

«Sa Majesté se sent d'autant plus engagée à Se prononcer dans ce sens, qu'elle sait, de source très positive, que Monsieur le baron de Blochausen s'est permis d'assurer ou de faire assurer mensongèrement à ses électeurs, qu'il avait été reçu par le roi grand-duc et que Sa Majesté lui avait rendu Sa complète et entière confiance.

«A l'encontre de ces assertions surgit la vérité qui est «que Sa Majesté le roi grand-duc n'a pas vu et encore beaucoup moins reçu Monsieur le Baron de Blochausen et que celui-ci n'a posé aucun acte direct ou indirect de nature à lui rendre la confiance du Souverain ou à la lui mériter.

«En conséquence Sa Majesté m'enjoint de faire savoir à Votre Excellence ainsi qu'à ses collègues, Messieurs les Directeurs généraux, qu'Elle ordonne à Son Gouvernement du Grand-Duché de tâcher d'empêcher par tous les moyens honorables et légaux en son pouvoir l'élection éventuelle de Monsieur le Baron de Blochausen à la présidence de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg. Sa Majesté déclare qu'Elle considérerait comme un acte d'hostilité ouverte envers Sa Personne, comme Souverain et envers son Gouvernement dans le Grand-Duché toute tentative, soit directe, soit indirecte, tendant à porter Monsieur le baron de Blochausen à cette présidence et pour le cas où, néanmoins, la Chambre des députés en viendrait à élire Monsieur de Blochausen pour son Président, Sa Majesté le roi grand-duc entend et ordonne que Votre Excellence Lui soumette, sans désespérer et dès l'élection, un projet d'arrêté souverain portant dissolution de cette chambre et autorisant le Ministre d'Etat à y procéder.

«Sa Majesté m'ordonne encore d'informer Votre Excellence qu'Elle désire qu'il soit non seulement donné lecture de la présente lettre de Cabinet, écrite au nom et d'ordre du roi grand-duc, à tous les membres du Gouvernement, mais qu'aussi une copie authentique en soit remise et laissée à chacun d'eux par les soins du Gouvernement, qu'enfin lors de la réception de ma lettre, Votre Excellence ait l'obligeance d'en donner connaissance à Sa Majesté»

Le 27 juillet, après que de Blochausen fut entré à la Chambre, Thilges fait parvenir au roi sa réponse dans laquelle il s'efforce de prendre pour ainsi dire la défense de son prédécesseur.

Tout en relevant «la prudente réserve» que le baron de Blochausen avait gardée vis-à-vis du gouvernement, Thilges considère sa candidature aux élections comme n'ayant été «ni posée, ni accueillie» comme hostile au gouvernement. Dans ces circonstances, continue le ministre d'Etat, il eût été difficile au gouvernement de combattre l'élection de Monsieur de Blochausen ; à mon avis, c'eût été, je n'hésite pas à le dire, une maladresse, une faute politique.